

PRÉPAREZ CHEZ VOUS
LE BREVET FÉDÉRAL DE
SPÉCIALISTE EN FINANCE
ET COMPTABILITÉ

IFP 1ère école suisse de formation à distance
spécialisée en Finance - Comptabilité

022 364 86 30
www.brevetcomptabilite.ch

Cadres	2	Bâtiment/Construction	10 à 11
Finance/Comptabilité	2	Arts et métiers	12 à 13
Banque/Assurance	2 à 4	Vente/Représentation	13 à 15
Apprentissage	3	Commerce/Administration	15 à 16
Juridique	3	Emplois divers	17 à 19
Industrie/Ingénierie	3 à 6	Petites annonces	20
Médical, paramédical et social	6 à 9		
Restauration/Hôtellerie	9	Formation	
Informatique/Télécoms	9	Le stage d'essai, une mesure qui permet de tester un chômeur avant de l'engager	20
Enseignement	9 à 10		

**400 NOUVELLES OFFRES
CHAQUE JOUR**

TROUVEZ LE JOB QUI VOUS CONVIENT.

jobup.ch
N°1 en Suisse romande

24 Emploi

317 OFFRES

«Trop d'expériences ne sont pas validées dans ce pays»

L'Association suisse des cadres propose de certifier les acquis de supérieurs ayant une expérience de conduite

Jean-François Krähenbühl

Le cas est exemplaire: un employé gravit peu à peu les échelons d'une entreprise, au point de parvenir à une fonction dirigeante. Il dispose alors de toutes les compétences requises pour conduire une équipe, d'une grande expérience, mais aucun diplôme pour en attester! C'est pour combler ce genre de lacunes, qui freinent la mobilité et la promotion professionnelles, que l'Association suisse des cadres (ASC) lance, en ce début d'année, son projet de validation des acquis professionnels. Ce concept s'adresse à des cadres d'entreprise expérimentés dans la conduite de personnel qui ne disposent pas d'une reconnaissance officielle.

Trois types de certificats

«Trop d'expériences ne sont pas validées dans ce pays, assure Bernard Briguet, directeur romand de l'ASC. Beaucoup de gens se forment sur le tas et disposent de connaissances non reconnues. Cela peut les prêter en phase de postulation.» Concrètement, l'association valide l'expérience



Pour Bernard Briguet, des milliers de cadres pourront ainsi adapter leur CV à la réalité et mieux se positionner dans leur entreprise et sur le marché du travail en général. PHILIPPE MAEDER

professionnelle dans le domaine de la conduite du personnel par l'octroi de trois types de certifications: chef d'équipe, cadre et cadre supérieur. Sur la base d'un dossier, d'une autoévaluation et d'un entretien, les experts du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) de Fribourg, partenaire de l'ASC, disposent alors des informations nécessaires pour attribuer l'un des certificats. Le coût de la validation

s'élève à 1000 francs et comprend deux ans d'affiliation à l'ASC. L'association compte plus de 12000 membres, dont environ 1500 en Suisse romande.

La branche francophone de l'association dispose d'une solide expérience dans le domaine de la certification d'acquis, car elle valide, depuis 2009, les officiers de l'armée suisse. A ce jour, plus de 270 gradés ont obtenu leur validation en Suisse romande. Devant le

succès de cette expérience pilote, le concept a été étendu depuis le début de cette année à la Suisse entière.

«Notre concept répond clairement à un besoin sur le marché du travail», poursuit Bernard Briguet. Cette certification peut, à ses yeux, tout aussi bien concerner un manager d'entreprise expérimenté que l'organisateur bénévole d'un grand événement, sportif ou artistique. Et, en particulier,

les femmes! Combien d'entre elles, épouses de patron de PME, assurent dans l'ombre des tâches de management, de marketing et de comptabilité, relève-t-il encore. Autant de compétences dont on ne trouve aucune trace écrite... Face à cette situation, l'Union suisse des arts et métiers (USAM), par l'intermédiaire de son groupe Femmes PME Suisse, a développé un vaste projet destiné à faire reconnaître le rôle primordial des conjointes dans la gestion de la PME familiale, qui a débouché sur l'octroi d'un brevet fédéral.

CV adapté à la réalité

«Cela dit, explique Bernard Briguet, tout le monde n'a pas le temps et les moyens de suivre des cours du soir durant des mois.» Pour lui, la validation d'acquis constitue une alternative valable à la formation continue. Le directeur garantit le sérieux de la démarche et se défend de vouloir valider à tour de bras: si le candidat ne remplit pas toutes les exigences lors du processus, l'ASC lui laissera le temps d'acquiescer l'expérience nécessaire.

Reste à convaincre les milieux économiques. Un premier pas sera franchi mercredi prochain à Fribourg, à l'enseigne d'un séminaire organisé par le CPI sur ce nouveau concept. «Des milliers de cadres pourront bientôt adapter leur CV à la réalité et mieux se positionner dans leur entreprise et sur le marché du travail en général», conclut Bernard Briguet.

www.cadres.ch/vae

La vie en boîte

La plante grimpanche

Chaque jeudi, une tranche de vie fictive sur un lieu de travail

Elle est «boonne!» Mes collègues masculins ont l'air de belle humeur, ce matin, à se raconter des blagues. «Alors, elle est si drôle que ça? Vous me la refaites?» Devant les regards entendus de cette escouade de joyeux drilles, je comprends vite qu'ils ne s'extasient pas devant le dernier witz, mais à la vue de la collègue qui vient de débarquer au marketing. On voit tout de suite où ils placent le curseur «compétence».

Bon, il est vrai qu'elle est craquante, cette brunette en tailleur, avec sa queue-de-cheval et ses jambes interminables. Et elle a l'air cool, ce qui ne gêne rien. C'est vrai, quoi: autant avoir une collègue mignonne et sympa qu'une moche et revêche!

Cela dit, la première impression n'est pas toujours la bonne. Surtout dans ces corps de métiers - je parle de profession... - où le sourire fait partie du kit de base, pour ne pas dire de survie.

Et ça ne manque pas: en quelques semaines, la risette des débuts s'est muée en sourire carnassier. Ce joli brin de fille s'est transformé en une belle plante, et du genre grimpanche! De celles qui gravissent les échelons plus aisément qu'un sprinter saute les haies. Bref, le genre de personnes qui ne s'embarrassent pas d'obstacles. Surtout à sa carrière. **J.-F. K.**

Enregistrements sur le lieu de travail

L'œil du pro

Marianne Favre Moreillon
Directrice
DroitActif



Des nouvelles technologies toujours plus performantes envahissent chaque jour le marché. Il est de plus en plus facile de cacher une caméra ou un enregistreur dans un stylo ou d'utiliser son téléphone portable pour filmer et enregistrer, ni vu ni connu. Il est aisé et parfois même tentant d'utiliser ces gadgets lors d'un entretien d'évaluation ou d'une réunion confidentielle sur de nouveaux produits. Les conséquences de tels actes peuvent être graves. En voilà un aperçu.

Violation du contrat de travail

Le travailleur a un devoir de diligence et de fidélité à l'égard de l'employeur. Ce devoir fait partie intégrante du contrat de travail. Lorsque l'employé enregistre ses supérieurs hiérarchiques à leur insu, il viole son devoir de diligence et de fidélité, et ainsi son contrat de travail. Lorsque la conversation est confidentielle, il viole son devoir général de discrétion, voire la clause de confidentialité de son contrat de travail. Ceci est une faute en soi, et si elle cause un dommage à l'employeur, l'employé sera tenu de le réparer.

De plus, l'enregistrement de conversations à l'insu des autres interlocuteurs porte atteinte à leur personnalité. Dans ce cas également, le collaborateur peut être tenu de verser une indemnité aux personnes lésées.

Infraction pénale

Enregistrer des conversations sans le consentement des autres interlocuteurs peut constituer une infraction pénale. En effet, le Code pénal suisse prohibe l'enregistrement de conversations non publiques à l'insu des interlocuteurs, que la conversation soit confidentielle ou non. L'auteur risque une peine pécuniaire, voire une privation de liberté pouvant aller jusqu'à un an.

Sanctions

En plus de causer un dommage à l'employeur que l'employé devra réparer, la violation du devoir de diligence et de fidélité peut entraîner la rupture du lien de confiance qu'impliquent les rapports de travail, et ainsi justifier un licenciement ordinaire. Lorsque les conditions de réalisation

d'une infraction pénale sont remplies, lorsque la conversation enregistrée était confidentielle ou lorsque l'employé utilise des informations enregistrées contre son employeur, ce dernier pourrait être légitimé à licencier le collaborateur avec effet immédiat, après avertissement, voire sans avertissement dans les cas d'extrême gravité.

Les nouvelles technologies font envie et il est tentant de les utiliser à l'insu des autres. Elles sont alors intrusives, portent atteinte à la personnalité des personnes enregistrées et peuvent entraîner des dommages considérables à l'employeur. L'utilisation de la nouvelle technologie peut avoir des conséquences lourdes.

www.droitactif.ch

Le chiffre

10

C'est, en milliards de francs suisses, les coûts estimés du stress au travail, en l'absence de données précises. «C'est un ordre de grandeur qui pourrait jouer», confirme Margaret Graf, cheffe de la division travail et santé au secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO). Une étude d'audit secretariat, datant de 2010, montre que le nombre de travailleurs souffrant de stress chronique est passé de 26,6 à 34,4% en dix ans. La proportion des personnes qui ne se sentent jamais ou peu stressées a chuté à 12,2%, contre 17,4% dix ans plus tôt. ATS

Infirmières

Fatiguées, mais plutôt contentes

Les infirmières - et infirmiers - romandes sont fatiguées, mais plutôt contentes de leurs conditions de travail. Telle est la conclusion d'une étude menée par trois psychologues du travail de l'Université de Neuchâtel impliquant 17 hôpitaux et plus de 1500 soignants. Toutefois, plus de 20% des soignants avouent penser régulièrement - au moins plusieurs fois par mois - à quitter leur poste, ont précisé mardi les trois auteurs de l'étude dans un communiqué. Dans l'ensemble, les soignants interrogés se déclarent relativement contents de leurs conditions de travail, avec une moyenne de 5,1 sur une échelle de sept points. **ATS**